

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DEPLECHIN ROSITA	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - CREPEL BRUNO	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - CHEVALEYRE ANNIE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - POURE ERIC	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - RICHY CAROLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - MARTOS FREDERIC	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - PASSELAIGUE FREDERIC	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - HAUTEMAYOU LETICIA	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - QUINSAT SYLVIE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - RAMIT SONIA	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 60 % femmes – 40 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 60 % femmes – 40 % hommes

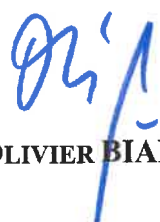
ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - RUSSIAS KARINE	Adjoint Administratif (Examen professionnel)
N° 2 - POIRIER SOLENNE	Adjoint Administratif (Examen professionnel)
N° 3 - ZAGHLOUL ANASTASIA	Adjoint Administratif (Examen professionnel)
N° 4 - PICHON MARIE	Adjoint Administratif
N° 5 - CHESSERET ANGELINE	Adjoint Administratif
N° 6 - GULEC RABIYA	Adjoint Administratif
N° 7 - DUMAS PATRICK	Adjoint Administratif
N° 8 - PYTHOUD JUSTINE	Adjoint Administratif
N° 9 - REVIRON ANOUK	Adjoint Administratif
N° 10 - ROBERT CELINE	Adjoint Administratif
N° 11 - CHEMIR DANIEL	Adjoint Administratif

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 81,82 % femmes – 18,18 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 81,82 % femmes – 18,18 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LEVERGEOIS DELPHINE Agent de Maîtrise
N° 2 - RODRIGUES CELIA Agent de Maîtrise

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 100 % femmes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LAPORTE LUDOVIC	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - DIABATE SYLVIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - MANNI LAURENCE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - DOISE CATHERINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - MASSIAS PAUL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - SETTOUL LAURENCE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - BARBOSA JOSE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - PLAZAS SANDRINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - GRAND AURELIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - PRADIER CELINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 11 - GORIEUX MICHAEL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 12 - AFONSO CHRISTOPHE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 13 - ANGELI DELPHINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 14 - VEVOLLET PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 15 - PICHOT CHRISTINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 16 - BENABDALLAH ABDELMADJID	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 17 - MARTIN FRANCK	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 18 - LELONG FLORENT	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 19 - OUENNOUGHI AGNES	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 20 - ESCLATINE CHRISTOPHE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 21 - BRUN VERONIQUE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

N° 22 -	BELFETTAR FARES	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 23 -	RIX FLORENT	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 24 -	OULAOURF NADYA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 25 -	BOUYA NADIA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 26 -	ROBIN SOPHIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 27 -	SAIDI ISMAHAN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 28 -	LAFAGE JESSICA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 29 -	THEVENET PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 30 -	DIOGON JONATHAN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 31 -	TERHMANI ABDEL MOULA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 32 -	PERTUS GREGORY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 33 -	VIRAT CYRILLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 47,06 % femmes – 52,94 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 48,48 % femmes – 51,52 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MOREIRA FRANCOIS	Adjoint Technique
N° 2 - BOUCHENAF LEILA	Adjoint Technique
N° 3 - MONTAIGNE NATHALIE	Adjoint Technique
N° 4 - GARCIA GREGORY	Adjoint Technique
N° 5 - PINHEIRO ELODIE	Adjoint Technique
N° 6 - GREPT FABRICE	Adjoint Technique
N° 7 - FRANCOIS PATRICK	Adjoint Technique
N° 8 - GAILLARD-AUDIGIER JEAN-PIERRE	Adjoint Technique
N° 9 - DEF DJEBBAR HADJIRA	Adjoint Technique
N° 10 - ROBERT DELPHINE	Adjoint Technique
N° 11 - REY STEPHANIE	Adjoint Technique
N° 12 - CHENNOUF ZOULEIKHA	Adjoint Technique
N° 13 - OUAISSA ELGHAZA FATIMA	Adjoint Technique
N° 14 - DESCOURS LAURENT	Adjoint Technique

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 60 % femmes – 40 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 57,14 % femmes – 42,86 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LACROIX JULIE Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BETROJI OLAYA	Adjoint d'Animation
N° 2 - CHAGNON STEPHANIE	Adjoint d'Animation
N° 3 - DKHISSI HAFID	Adjoint d'Animation
N° 4 - LEBOURG DAVID	Adjoint d'Animation

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MONTEIRO CATHERINE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - POMMIER CATHERINE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - ANDRE MATHILDE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - PEREZ STEPHANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - AIT AIDER NABILA	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - MCOLO HARISSOUNI	ASEM principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BOUSSIER CEDRIC	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 2 - PERIGOT ROBERT	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 3 - MASANET CEDRIC	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 4 - SARITAS HASAN	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 5 - PAIROTEAU GREGOIRE	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 6 - THIEBAUT SYLVAIN	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 7 - DEQUIN AMANDINE	Gardien-Brigadier de Police Municipale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 14,29 % femmes – 85,71 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 14,29 % femmes – 85,71 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

Olivier Bianchi
OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BARETH ALEXANDRA Chef de service de PM

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MARTIN YOLAINE	Auxiliaire de Puériculture classe normale
N° 2 - PLANCHE PAULINE	Auxiliaire de Puériculture classe normale

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 100 % femmes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE PRINCIPAL
ANNEE : 2025**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - VOLDOIRE CLEMENT	Attaché (Examen professionnel)
N° 2 - MEUNIER SARAH	Attaché (Examen professionnel)
N° 3 - ROCTON DAVID	Attaché (Examen professionnel)
N° 4 - CAMAX FLORENCE	Attaché

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INGENIEUR PRINCIPAL
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LURDOS AURELIE Ingénieur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
PUERICULTRICE HORS CLASSE
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BOUYTAUD LAURE Puéricultrice

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE : 2025

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LANDRAUD MARION Educateur de jeunes enfants

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI